

Direction de l'Urbanisme
Bureau du Budget, des Marchés et du Contrôle de Gestion

2023 DU 24 Subvention (2.074.867 euros) à l'association Pavillon de l'Arsenal au titre de l'année 2023.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Pavillon de l'Arsenal, association à vocation culturelle et éducative créée en 1988, propose au public parisien, aux visiteurs français et étrangers, ainsi qu'aux professionnels, un centre d'information, de documentation et d'exposition d'histoire et d'actualité de l'urbanisme et de l'architecture, principalement consacré à Paris et à la métropole parisienne.

L'association offre en libre accès à ses visiteurs une exposition permanente « Paris, la métropole et ses projets » consacrée à l'architecture et l'urbanisme parisiens et métropolitains, des expositions temporaires thématiques et d'actualité, ainsi que des expositions itinérantes, des éditions d'ouvrages et de films, des visites, un centre de documentation, des ateliers dédiés aux enfants et une librairie-boutique.

La convention pluriannuelle d'objectifs, couvrant la période 2021-2023, signée le 17 mars 2021, a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités des relations contractuelles avec le Pavillon de l'Arsenal, ainsi que les droits et obligations réciproques des parties.

Elle précise les conditions générales d'attribution, de versement, de montant et de contrôle de la subvention annuelle de la Ville de Paris au regard de son programme de travail annuel.

Programmation 2023

La programmation 2023, votée par l'Assemblée générale du 10 octobre 2022, s'invente avec la même ambition qu'en 2022 : ouverte à la création contemporaine et ambitieuse dans ses moyens et techniques, invitant architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs à investir les espaces et engager des recherches.

Porté par la volonté de construire une culture urbaine commune avec le plus grand nombre, le Pavillon de l'Arsenal propose un programme de qualité riche et varié.

Ainsi plusieurs travaux et expositions sont prévues pour 2023, tel que « Paris Animal » qui a pour ambition de relire l'histoire de Paris par le prisme de l'animal ; « Énergies Légères » qui explore les relations entre l'architecture, l'énergie et la matière ; « Ville & Nature » croise l'histoire de la présence des éléments naturels dans les villes depuis la fin du XVIII^e siècle, la question de la nature comme infrastructure urbaine, et enfin les politiques de la nature en ville et la question de la citoyenneté ; « Territoires Ferroviaires en Mutation » autour des vastes emprises ferroviaires inexploitées occupant des lieux stratégiques dans le tissu urbain ; un programme autour des 50 ans du Périphérique ; sur « l'Histoire du Vélo à Paris » ; une série sur l'Architecture Habitées qui au travers de film court se propose d'explorer le lien entre l'architecture et l'habitant en filmant de l'intérieur, un bâtiment, un îlot, un quartier, et en donnant la parole à l'habitant tout comme à l'architecte.

En plus des ouvrages accompagnant les expositions *Paris Animal*, *Énergies Légères* et *Ville & Nature*, le Pavillon de l'Arsenal poursuit ses collections recherches et expérimentations, la revue en ligne SIGNE et produit un guide de l'architecture Post Moderne.

Le Pavillon de l'Arsenal propose également des activités permanentes :

- Conférences et colloques

Le Pavillon de l'Arsenal poursuit une programmation ambitieuse de rencontres, conférences et colloques. En 2023, le cycle « 1 architecte - 1 bâtiment », les « Matinées pro », « l'Université populaire » sont prolongées ainsi que l'accueil des « Expériences de paysages » en partenariat avec la Fédération Française de paysage ou les rencontres organisées avec la Galerie d'architecture. La programmation, flexible, curieuse et fédératrice, est ouverte pour accueillir, soutenir ou coproduire des manifestations, réflexions et prospectives portées par d'autres acteurs de la ville.

- Médiation et actions jeune public

Pour répondre à sa vocation fondamentale de médiation et diffusion d'une culture urbaine et architecturale partagée, le Pavillon de l'Arsenal continue en 2023 de développer une offre soutenue et diversifiée d'actions à destination de publics spécifiques (famille, scolaires, étudiants, professionnels...), de formats différents (individuels, groupes, délégations), de temporalités plurielles (matinées, nocturnes, week-end, été...). Le Pavillon de l'Arsenal intensifie son offre à destination des plus jeunes avec des visites guidées et ateliers en relation avec les expositions thématiques.

- Le Pavillon en ligne

Avec le site internet pavillon-arsenal.com devenu aujourd'hui une référence pour l'architecture et la ville, la plateforme FAIRE pour accompagner et soutenir l'expérimentation et la recherche, la revue en ligne SIGNE, ou encore le partage de tous ces contenus sur les réseaux sociaux, le Pavillon de l'Arsenal prolonge en 2023 ses activités en ligne mais également, développe des contenus numériques et audiovisuels spécifiques.

- Centre de documentation

Dans le cadre du projet de déménagement et de la mise en conformité des locaux, le Pavillon de l'Arsenal a engagé un programme de transmission de ses archives.

La photothèque qui réunit plus de 70 000 photographies des années 1930 aux années 1990 fait l'objet fin 2022 d'un versement aux Archives de Paris. Le centre de documentation est accessible sur rendez-vous.

- Programme hors les murs

Dans sa volonté de diffuser et partager ses expositions au-delà de ses murs, le Pavillon de l'Arsenal continue de proposer les versions itinérantes de ses expositions mises à disposition gratuitement aux institutions, écoles et autres lieux en France ou à l'étranger qui le souhaitent. En 2023, le Pavillon de l'Arsenal programme de faire voyager les expositions « L'empreinte d'un habitat », « Histoire naturelle de l'architecture », « TerraFibra » et « Matière grise ».

- Actions professionnelles

Participation aux jurys, assistance aux maîtres d'œuvre, visites de fin de chantier, cahier de suivi de la commande, accueil et co-organisation d'événements et de séminaires, le Pavillon de l'Arsenal développe de nombreuses actions à destination des professionnels. Il s'attache à être un lieu fédérateur de l'ensemble des acteurs de la ville, aménageurs, maîtres d'ouvrage, collectivités.

Pour mettre en œuvre cette programmation, le Pavillon de l'Arsenal s'appuie sur un modèle économique fondé sur un financement mixte public/privé.

C'est pourquoi il vous est proposé aujourd'hui, d'attribuer au Pavillon de l'Arsenal, au titre de 2023, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.074.867 € (montant identique au montant de la subvention versée en 2022), sous réserve de financement et de disponibilité des crédits.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DU 24 Subvention (2.074.867 euros) à l'association Pavillon de l'Arsenal au titre de l'année 2023.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2023 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs, signée le 17 mars 2021, fixant le cadre des relations contractuelles entre la Ville de Paris et l'association Pavillon de l'Arsenal pour la période 2021-2023 ;

Vu le projet en délibération en date du _____, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pavillon de l'Arsenal, en application de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et le Pavillon de l'Arsenal et au regard du programme annuel d'activités de l'association ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.074.867 € est attribuée à l'association Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland (4e), au titre de l'exercice 2023, au regard du programme annuel d'activité approuvé par le conseil d'administration ainsi que l'assemblée générale et au vu du budget prévisionnel pour 2023 de cette association ;

Article 2 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2023, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.